

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2008

1. TARIFS PREVISIONNELS 2009 DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT.

Le CM fixe les tarifs 2009, de façon prévisionnelle, ainsi qu'il suit : 0.79 € par m³ d'eau consommée au cours de l'année 2008 ; 6.24 € de charges fixes pour abonnement et frais administratifs ; sous réserve des modifications pouvant intervenir d'ici le recouvrement dues notamment au mode de financement des programmes d'investissement qui seront retenus lors de l'élaboration du budget 2009. Le vote a donné les résultats suivants : 11 voix pour et 4 voix contre.

2. INDEMNITES DU MAIRE ET DES AJOINTS A COMPTER DU 01.01.2009.

Le CM, décide à l'unanimité des présents, les indemnités mensuelles à verser au Maire et aux Adjointes pour l'année 2009. Au Maire : une indemnité correspondant à 22.75 % de l'indice brut 1015 ; Aux 4 adjoints, de façon identique, l'indemnité maximale autorisée par les textes en vigueur (8.25 % de l'indice brut 1015).

3. REPARTITION DU PRODUIT DES CONCESSIONS FUNERAIRES.

Le Maire rend compte aux Conseillers qu'il est désormais (loi du 21 février 1996) donné le choix au Conseil Municipal de répartir le produit des concessions cimetières entre la Commune et le CCAS : Centre Communal d'Action Sociale. Le CM décide à l'unanimité des présents, qu'à compter du 01.01.2009, la répartition du produit des concessions funéraires se fera ainsi qu'il suit : un tiers au bénéfice du CCAS et deux tiers au bénéfice de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

- **Remarque de M.BAJARD :** concernant l'organisation du repas du CCAS. Le Maire rappelle la distinction qu'il y a lieu de faire entre les prérogatives du CCAS et celles du Conseil Municipal et précise que c'est pour cette raison que le repas a été servi par les seuls membres du CCAS. L'information en a d'ailleurs été faite aux convives le jour du repas.
- **Vente des parcelles AH 191-219-220-201-203-209-216 lieudit La Tuilerie à Berry Wood :** Le Maire rappelle l'existence d'une délibération en date du 24 avril 2003 par laquelle le CM autorisait la vente des dites parcelles à Berry-Tuft au prix de 1 € Cette décision n'a pas été suivie d'effets immédiats. Récemment, l'entreprise Berry Wood réclame à nouveau la régularisation en se portant acquéreur. Une loi de 2004 interdit maintenant de vendre en dessous de la valeur vénale du terrain. De plus, l'acquéreur n'est plus le même. Les services de la Sous-Préfecture ont été sollicités afin de connaître les conditions dans lesquelles il serait possible de régler la situation. En l'état, le CM ne peut valablement délibérer sur le sujet.
- **Modification de fonctionnement du prêt réalisé en 2004 pour financer la réhabilitation de l'ancien Hôtel de l'Union.** Il avait été souscrit auprès de DEXIA pour un montant de 280 000 € au taux fixe de 3.70 %, remboursable sur 15 ans. Au terme de la 5^{ème} annuité, le contrat prévoit que le prêteur peut dénoncer le Taux Fixe de Référence. A cet effet, plusieurs formules sont offertes. La proposition retenue est celle d'un taux fixe à 4.19% pour la durée résiduelle du prêt.
- **Nouvelle rencontre avec La Poste le 28 novembre pour la mise en place d'une agence postale communale :** un exemplaire de la convention sera diffusé à chaque conseiller.
 - **Etat d'avancement des travaux :**
- ❖ Curage des fossés : le Parc de la DDE repousse son intervention pour l'essentiel en janvier, mais le commencement interviendra avant la fin 2008 ;
- ❖ Démolition intérieure du bâti face à l'église : les travaux ont débuté. Les plans de rénovation côté Rue des Dames sont prêts et feront l'objet d'une prochaine réunion. L'échéancier des travaux est entériné ;
- ❖ Dans un souci d'embellissement de la Place, un permis de démolir les WC désaffectés situés face au restaurant Au Cœur de Meaulne est sollicité ;
- ❖ Cantine : les instances chargées du contrôle de sécurité sont contactées. L'extension de la salle permettra de revenir à un seul service, sous la surveillance des deux agents communaux en poste ;
- ❖ La mise en souterrain des lignes électriques Rue des Dames et devant l'église, réalisée par CEE pour le SIEGA est en cours d'achèvement ;

- ❖ Grand logement situé au-dessus de la Mairie : la démolition des boiseries, plafond et plomberie est en cours. La fin du chantier est prévue pour le 30 mai 2009.
-
- **Limitation de la vitesse aux abords de l'Ecole Maternelle :** des panneaux 30 Kms/h ont été installés.
- **Bulletin Municipal :** Sa préparation est en phase terminale. Il sera distribué courant janvier. Les invitations aux vœux du Maire sont envoyées. La cérémonie aura lieu le samedi 3 janvier à la Salle Alain Fournier, à 17 h. Toute la population y est cordialement invitée.
- **Installation d'un taxi :** L'exploitant ne peut exercer son activité du fait qu'il n'a pas respecté le délai légal pour la débiter. L'arrêté d'autorisation a dû être annulé. L'intéressé va demander la résiliation de son bail communal.
- **Convention URCAM :** elle a été signée le 26 novembre. Le Directeur a apprécié l'initiative de la Commune pour maintenir le service de soins médicaux de proximité.
- **Rachat par la SA CIGAMM des terrains et locaux d'exploitation, au terme du crédit bail :** il a été signé le 25 novembre.
 - **Comptes rendus de réunions :**
 - Ce jour avec le bureau EGIS chargé de l'étude de Sécurité Routière dans la traverse du Bourg sur la RD 2144 : son constat met en évidence une diminution de la circulation, l'absence d'accidents graves, l'insuffisance d'une signalétique appropriée et souvent vétuste. Un rapport nous parviendra d'ici la fin de l'année. Une réunion publique de présentation des différentes options proposées par le bureau d'étude aura lieu courant janvier.
 - Le samedi 15 novembre à l'Hôtel du département où a été présentée la situation financière du Conseil Général. Le lourd déficit constaté entraînera une augmentation de la fiscalité et une diminution des enveloppes consacrées notamment à la voirie et à l'éducation. Les subventions aux communes seront accordées avec une vigilance accrue.
 - **Intervention du « Correspondant Défense » :** Madame DUMONT donne lecture d'un courrier précisant les objectifs du Ministère. Ils se traduisent par une concentration des services pour un redéploiement dans de nouveaux domaines.
 - **Personnel communal :** Monsieur Tony TITREN est nommé adjoint technique 2^{ème} classe stagiaire, pour une durée d'un an.
 - **Nominations :**
 - M. Jean-Louis ETIEN est nommé agent de développement auprès de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.
 - M. Patrick LUDE sera le nouvel interlocuteur de la Commune auprès de Allier Habitat, M.BONILLO faisant valoir ses droits à la retraite.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mercredi 14 janvier 2009 à la Mairie de MEAULNE.